



# L'Association "De La Source à La Mer"

Agréée au titre de la protection de l'environnement par un arrêté préfectoral des Côtes d'Armor renouvelé pour cinq ans le 9 novembre 2023, au vu des articles L. 141-1 et suivants et R. 141-1 et suivants du code de l'environnement.

Binic, le 14 janvier 2026

Nous vous adressons un questionnaire complémentaire concernant plus particulièrement la commune de Pordic.

1- En raison de l'accroissement de la population de Pordic-Trémeloir, envisagez-vous la construction d'une nouvelle station d'épuration sur votre territoire, la station d'épuration de Binic étant proche de sa capacité maximale de traitement ?

2- Que comptez-vous faire pour éviter la fermeture de la plage de la Banche, lors des épisodes de pollution du Gué Esnard ?

**Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces questions et comptons sur vos réponses.**

Recevez nos respectueuses salutations.

Pour l'association, le Président, Gérard Pernot